

Nombre de membres composant le Conseil Municipal	45
Membres en exercice.....	45
Présents ou représenté.e.s à la séance.....	41
Absent.e.s	4

Délibération n° 2021-12-16-CMS

Convention ACTIV pour la participation d'un investigator libéral dans le cadre d'une recherche

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **seize décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. CLERGET	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON, M. DAUMONT-LEROUX, Mmes INDJA, ANSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU les articles L.3111-1 à L.3111-8, L.3111-11 et L.3112-3 du Code de la Santé Publique,

VU l'article 71 de la loi n°2004-809 du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les dispositions du Code de santé publique et notamment celles provenant de :

- La loi relative à la Bioéthique n°2004-800 du 6 aout 2004 modifiée et ses textes d'application
- La loi relative aux recherches impliquant la personne humaine n°2012-300 du 5 mars 2012 modifiée et ses textes d'application
- Le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 « Règlement Européen sur la protection des données » et la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 modifiée relative à la protection des données personnelles,

CONSIDERANT l'avènement du vaccin destiné aux nourrissons de moins de deux ans, l'observance d'une diminution de cas graves, et d'une diminution des résistances aux antibiotiques de la bactérie,

CONSIDERANT que pour prolonger cette étude ACT 08/06 en date du 30 septembre 2021, il est nécessaire de signer la convention afin de définir les modalités de financement avec l'Association Clinique et Thérapeutique Infantile du Val-de-Marne (ACTIV),

A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1. : D'approuver la convention relative à la « Participation d'un investigateur dans le cadre d'une recherche » réalisée avec ACTIV.

Article 2. : D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **24 DEC. 2021**

Publication
le **24 DEC. 2021**

Notification
le

Certifié exécutoire



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP